departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 28 juin 2002

Votants: 42

Convocation du Conseil Municipal :

PASSAGE EN REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 2 juillet 2002

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE. Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés:

Conseillers:

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D20020220

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

Vie Associative/Jumelages

PASSAGE EN REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Décret n° 2001-184 du 23 février 2001, relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, a ouvert aux collectivités locales la possibilité de créer des régies ayant pour objet la gestion de services publics.

C'est ainsi que dans sa séance du 25 juin 2001, le Conseil Municipal a pris une décision de principe en se prononçant favorablement pour la création d'une régie municipale concernant plusieurs organismes ou structures associatives, notamment l'Office de Tourisme dont le conseil d'administration avait manifesté son intérêt pour cette nouvelle disposition réglementaire. En effet, les avantages induits par cette méthode de gestion novatrice, à savoir une amélioration de la sécurité financière et juridique, la pérennisation des emplois créés et une meilleure participation des citoyens, ont été appréciés et sérieusement pris en compte.

Parmi les types de régies envisageables, la régie dotée de la seule autonomie financière, c'est-à-dire intégrée dans la personnalité juridique de la collectivité, paraît la mieux adaptée aux activités menées actuellement par l'Office de Tourisme. Le Maire de Niort sera en conséquence le représentant légal et l'ordonnateur de L'Office de Tourisme. C'est lui qui présentera au Conseil Municipal le budget et le compte financier de la régie mais aussi qui nommera et mettra fin aux fonctions du directeur.

La régie sera dirigée par un conseil d'exploitation composé de 21 membres dont 11 seront des représentants de la Ville de Niort élus en son sein par le Conseil Municipal et 10 membres désignés par celui-ci sur proposition du maire répartis ainsi : 4 personnes représentant l'une des 4 grandes thématiques développées par l'office, à savoir patrimoine et environnement, pôle affaires, métiers d'art, sports et loisirs ; 2 membres représentant les métiers de l'hôtellerie et de la restauration ; 3 personnes disposant d'une expérience particulièrement dans le domaine du développement local et 1 représentant du Département des Deux Sèvres.

Enfin, le Décret du 23 février prévoit que le Conseil Municipal doit fixer le montant de la dotation initiale.

L'Office de Tourisme exercera les missions d'accueil, d'information et de promotion telles que prévues par la Loi du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme. Ces missions s'intègreront dans une réflexion et une mise en œuvre d'une politique locale auxquelles l'Office de Tourisme apportera ses propositions ; elle sera essentiellement porteuse de développement local, s'organisant en relation avec les partenaires économiques locaux et s'appuyant sur les potentialités touristiques de proximité.

L'Office de Tourisme, afin de répondre à ces objectifs devra se doter des outils légaux nécessaires et coordonner ses actions dans le cadre des réseaux touristiques, institutionnels et conventionnels.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « OFFICE DE TOURISME DE NIORT »
 à compter du 1^{er} juillet 2002
- approuver les statuts de cette régie, présentés en annexe
- fixer le montant de la dotation initiale de la régie à 60 000 €, dotation qui prendra effet au 1er janvier 2003.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 1
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC

Jeanine BIMES

Ordre du jour